



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-L'OR, TENUE LE MERCREDI 15 FÉVRIER 2017,
À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE VAL-D'OR,
AU 855, 2^E AVENUE, À 10 H**

Présents

M. Jean-Maurice Matte, maire de la ville de Senneterre
M. Martin Ferron, maire de la ville de Malartic
Mme Jacline Rouleau, mairesse de la municipalité de Senneterre-paroisse
M. Réjean Guay, maire de la municipalité de Rivière-Héva
M. Carol Nolet, maire de la municipalité de Belcourt
M. Gilles Bérubé, conseiller délégué de la ville de Val-d'Or

Également présents

Mme Marie-Andrée Mayrand, directrice du Service du développement local et entrepreneurial
M. Christian Riopel, directeur du Service administratif et directeur général adjoint
M. Mario Sylvain, directeur du Service de l'aménagement
M. Marco Veilleux, directeur du Service de l'environnement
M. Louis Bourget, directeur général et secrétaire-trésorier

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Formant quorum sous la présidence de M. Pierre Corbeil, préfet et maire de la ville de Val-d'Or, la séance est ouverte à 10 h 05.

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.01 Correspondance

Le directeur général fait la lecture de la correspondance reçue.

2.02 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 février 2017

Résolution # 032-02-17

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour ci-déposé :

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Direction générale;
 - 2.01 Correspondance;
 - 2.02 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 février 2017;
 - 2.03 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2017;
 - 2.04 Adoption des quatre priorités régionales proposées par le Comité consultatif de concertation de l'Abitibi-Témiscaminque;
 - 2.05 Colloque et formation de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec;
- 3.0 Service du développement local et entrepreneurial;
 - 3.01 Présentation du trophée « Effort ICI en environnement » par la MRCVO;
 - 3.02 Gala de l'Entreprise 2017 – Chambre de commerce et d'industrie de Malartic;
 - 3.03 Partenariat régional – Journée de l'entrepreneuriat féminin de l'Abitibi-Témiscaminque – 9^e édition 2017;
 - 3.04 FDT - Fonds jeunesse - Reconnaissance et modèles autochtones;
- 4.0 Service administratif;
 - 4.01 Dépôt RF – Dépôt de la liste des chèques émis par le secrétaire-trésorier en janvier 2017 (MRC & TNO-Autres);



- 4.02 RF – Suivi – Réserves financières au 31 décembre 2016 – MRC & TNO-Autres;
- 4.03 RH – Offre d'emploi 2017-05 – Préposé à la collecte des matières résiduelles temporaire – Engagement de M. Brandon Bérubé;
- 4.04 RH – Offre d'emploi 2017-01 – Préposé à l'écocentre de Val-d'Or permanent – Engagement de M. Roch Nadeau;
- 4.05 RH – Offre d'emploi 2017-02 – Conducteur de camion à la collecte des matières résiduelles temporaire – Engagement de M. Normand Roy;
- 4.06 RH – Offre d'emploi 2017-03 – Préposé à l'écocentre de Val-d'Or temporaire – Engagement de M. Majella Potvin;
- 4.07 COM - Soumission COM-2017-03 concernant l'entente annuelle 2017 avec TC MÉDIA;
- 4.08 RM – Soumission AME-2017-002 concernant l'acquisition d'EPI pour le projet du SUMI – Octroi;
- 4.09 RM – Appel d'offres ENV-2017-002 concernant le transport de copeaux - Octroi;
- 4.10 RM – Soumission ENV-2017-003 concernant l'installation d'une géomembrane temporaire sur la cellule #6 au LET – Octroi;
- 4.11 RM – Soumission ENV-2017-004 concernant la restauration de 22 pneus Duraseal - Octroi;
- 4.12 RM – Entente ENV-2017-006 concernant le traitement des matières recyclables avec la municipalité de Rochebaucourt en 2017;
- 4.13 RM – Entente ENV-2017-007 concernant la récupération des encombrants par la Maison de la Famille de Malartic;
- 4.14 RM – Appel d'offres ADM-2017-002 et ADM-2017-003 concernant les projets CulturAT à l'édifice Gérard-Lafontaine et à l'édifice de Malartic – Octroi;
- 5.0 Service de l'aménagement;
 - 5.01 Schéma d'aménagement et de développement – Assemblée publique;
 - 5.02 Prévention incendie - Adoption du règlement # 320-02-17;
 - 5.03 Sauvetage d'urgence en milieu isolé – Protocole d'intervention;
 - 5.04 Sauvetage d'urgence en milieu isolé – Entente de prêt d'équipement;
 - 5.05 Avis de conformité de la MRC – Règlement # 2016-43 de la Ville de Val-d'Or;
 - 5.06 Table GIRT - Signature de l'entente de partage de données;
 - 5.07 Projet Akasaba Ouest - Dépôt d'un mémoire;
- 6.0 Service de l'environnement;
 - 6.01 Bilan trimestriel des opérations de collecte et bilan annuel des opérations de traitement de matières résiduelles au 31 décembre 2016;
- 7.0 Rapport d'activité des divers comités;
- 8.0 Affaires nouvelles;
 - 8.01 État de la situation des ressources humaines - Suspension de l'employé n° 604;
 - 8.02 État de la situation des ressources humaines - Suspension de l'employé n° 655;
- 9.0 Questions du public;
- 10.0 Levée de la séance.

Adoptée



2.03 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2017

Résolution # 033-02-17

Il est proposé par M. Gilles Bérubé et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2017 en modifiant la résolution # 012-01-17 portant sur la mise en place d'un comité de priorisation MRC et sa composition de la manière suivante :

- ◆ 2 élus municipaux en provenance du pôle de Val-d'Or
- ◆ 2 élus municipaux en provenance du pôle de Malartic (Malartic et Rivière-Héva)
- ◆ 2 élus municipaux en provenance du pôle de Senneterre (ville, paroisse et Belcourt)
- ◆ 1 représentante des Premières Nations (Mme Tracy Mark)

Adoptée

2.04 Adoption des quatre priorités régionales proposées par le Comité consultatif de concertation de l'Abitibi-Témiscamingue

Résolution # 034-02-17

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'adopter les quatre priorités régionales suivantes proposées par le Comité consultatif de concertation de l'Abitibi-Témiscamingue :

- ◆ Rayonnement et promotion de la région;
- ◆ Défense des intérêts de la région;
- ◆ Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations;
- ◆ Accroître le niveau de qualification et de diplomation : persévérance et réussite scolaire.

Adoptée

2.05 Colloque et formation de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec

Résolution # 035-02-17

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'autoriser le directeur général de la MRC, M. Louis Bourget, à participer au colloque et à la formation de l'ADGMRCQ qui se tiendra à Québec les 26, 27 et 28 avril 2017.

Adoptée

3.0 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

3.01 Présentation du trophée « Effort ICI en environnement » par la MRCVO

Résolution # 036-02-17

ATTENDU QU'il devenait incontournable pour la MRCVO de collaborer davantage avec les ICI pour l'atteinte des objectifs de son plan de gestion des matières résiduelles et de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la MRCVO souhaite valoriser les initiatives porteuses des ICI afin de faire rayonner les bonnes idées et qu'elles se propagent dans la communauté;

ATTENDU QUE la Chambre de commerce de Val-d'Or (CCVD), la Chambre de commerce et d'industrie de Malartic (CCIM) et la Corporation de développement économique de Senneterre (CDÉS) couvrent les trois pôles du territoire et tiennent chacune un gala annuel où un prix pourrait être remis aux ICI;



ATTENDU QUE le conseil des maires a autorisé, en septembre 2015, la mise sur pied du trophée « Effort ICI en environnement » octroyé;

ATTENDU QUE le trophée « Efforts ICI en environnement » a été présenté lors du Gala de l'Entreprise 2016 à Val-d'Or et qu'il a été décidé que le prix sera donné en alternance, et de manière biannuelle par la suite, à Senneterre, lors du Gala des Milleniums de la CDÉS, et à Malartic, lors du Gala de l'Entreprise de la Chambre de commerce et d'industrie de Malartic, dans cet ordre ou l'inverse;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'autoriser la présentation d'un trophée « Efforts ICI en environnement », au coût de 2 500 \$, au Gala de l'Entreprise de la Chambre de commerce et d'industrie de Malartic, qui aura lieu le 13 mai 2017, et ce, dans le cadre d'ententes avec la CCIM, la CDÉS et la CCVD :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

3.02 Gala de l'Entreprise 2017 – Chambre de commerce et d'industrie de Malartic

Résolution # 037-02-17

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'autoriser une commandite de 2 500 \$ pour la soirée du Gala de l'entreprise de la Chambre de commerce et d'industrie de Malartic qui se tiendra le 13 mai 2017 pour la remise d'un mérite à une entreprise en développement économique.

Adoptée

3.03 Partenariat régional – Journée de l'entrepreneuriat féminin de l'Abitibi-Témiscamingue – 9^e édition 2017

Résolution # 038-02-17

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'approuver une aide financière de 500 \$, à Femmessor Abitibi-Témiscamingue pour la tenue de la 9^e édition de la « Journée de l'entrepreneuriat féminin de l'A.-T. » qui se tiendra le 17 mai 2017 à Rouyn-Noranda, le tout en conformité avec la Politique d'aide du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC et conditionnel à la contribution des territoires de Rouyn-Noranda et d'Amos qui appuient le développement d'un regroupement des femmes d'affaires sur leur territoire respectif.

Adoptée

3.04 FDT - Fonds jeunesse - Reconnaissance et modèles autochtones

Résolution # 039-02-17

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 1 500 \$ à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec dans le cadre du programme intitulé « Reconnaissance et modèles autochtones », le tout en conformité avec la politique d'aide du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC

Adoptée



4.0 SERVICE ADMINISTRATIF

4.01 RF – Dépôt de la liste des chèques émis par le secrétaire-trésorier en janvier 2017 (MRC et TNO-Autres)

Dépôt de la liste des chèques émis à l'égard de la MRC et de TNO-Autres pour le mois de janvier 2017.

MRC de La Vallée-de-l'Or : 1 017 387,05 \$

Salaires : 176 818,07 \$

TNO-Autres : 1 392,35 \$

4.02 RF – Suivi – Réserves financières au 31 décembre 2016 – MRC & TNO-Autres

Résolution # 040-02-17

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement de réserver :

Au fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or :

- ◆ Une somme de 2 625 \$ au fonds d'équipements technologiques pour la géomatique;
- ◆ Une subvention de 25 000 \$ du PIIRL pour un plan d'intervention en infrastructures routière locale à l'aménagement du territoire;
- ◆ Une somme de 187 521 \$ correspondant à la liquidation du CRÉAT et devant servir à payer les frais inhérents à la relocalisation de la MRC pendant la période des rénovations du siège social;
- ◆ Une somme de 2 000 \$ provenant de Tourisme A.-T., pour concevoir 2 sculptures à Senneterre & Malartic en 2017;
- ◆ Une somme de 599 100 \$ représentant l'année 1 de 2 du règlement # 296-03-14 sur la fermeture des cellules # 5 & # 6;
- ◆ Une somme de 180 382 \$ représentant les paiements 2016 pour les règlements # 290-08-13, # 300-02-15, # 303-02-15 & # 313-05-16 dont les versements débiteront en 2018;

Au fonds des TNO – Autres :

- ◆ Une somme de 8 425 \$ représentant la part du TNO dans le cadre de la distribution aux municipalités des redevances sur les ressources naturelles 2016.

Adoptée

4.03 RH – Offre d'emploi 2017-05 – Préposé à la collecte des matières résiduelles temporaire – Engagement de M. Brandon Bérubé

Résolution # 041-02-17

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'autoriser la MRC à engager M. Brandon Bérubé en tant que préposé à la collecte de matières résiduelles temporaire au port d'attache de Val-d'Or du 30 janvier au 13 février 2017 :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents

Adoptée



4.04 RH – Offre d'emploi 2017-01 – Préposé à l'écocentre de Val-d'Or permanent – Engagement de M. Roch Nadeau

Résolution # 042-02-17

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'autoriser la MRC à engager M. Roch Nadeau en tant que préposé à l'écocentre permanent à Val-d'Or à partir du 15 février 2017 :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.05 RH – Offre d'emploi 2017-02 – Conducteur de camion à la collecte des matières résiduelles temporaire – Engagement de M. Normand Roy

Résolution # 043-02-17

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'autoriser la MRC à engager M. Normand Roy en tant que conducteur de camion à la collecte de matières résiduelles temporaire sur appel au port d'attache de Val-d'Or du 4 janvier au 31 mars 2017 :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.06 RH – Offre d'emploi 2017-03 – Préposé à l'écocentre de Val-d'Or temporaire – Engagement de M. Majella Potvin

Résolution # 044-02-17

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'autoriser la MRC à engager M. Majella Potvin en tant que préposé à l'écocentre temporaire sur appel à Val-d'Or du 4 février 2017 au 31 mars 2017 :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.07 COM - Soumission COM-2017-03 concernant l'entente annuelle 2017 avec TC MÉDIA

Résolution # 045-02-17

ATTENDU QUE les sommes pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et unanimement résolu d'accepter la proposition publicitaire COM-2017-03 TC MÉDIA concernant l'entente annuelle 2017, couvrant la période de janvier à décembre 2017, au coût de 8 452 \$ (taxes en sus) :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée



4.08 RM – Soumission AME-2017-002 concernant l'acquisition d'EPI pour le projet du SUMI – Octroi

Résolution # 046-02-17

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds de gestion d'où les revenus proviennent de la gestion des baux de villégiature et des abris sommaires ainsi que des gravières et sablières;

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'accorder le contrat AME-2017-002 à Centre du travail concernant l'acquisition d'équipement de protection individuelle pour le projet du SUMI (Sauvetage d'urgence en milieu isolé) au coût de 4 335,84 \$ (avant taxes) :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.09 RM – Appel d'offres ENV-2017-002 concernant le transport de copeaux - Octroi

Résolution # 047-02-17

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

Il est proposé par M. Gilles Bérubé et résolu unanimement d'accorder le contrat ENV-2017-002 à Bergeron Maybois concernant le transport de copeaux de bois urbain broyé entre l'enviroparc et l'usine de Produits forestiers Résolu à Gatineau au coût de 1 600,00 \$ / voyage (avant taxes) pour un maximum de 40 voyages :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.10 RM – Soumission ENV-2017-003 concernant l'installation d'une géomembrane temporaire sur la cellule #6 au LET – Octroi

Résolution # 048-02-17

ATTENDU QUE la MRC demandait, dans le contrat ENV-2016-035, l'installation d'une géomembrane temporaire sur le flanc de la cellule # 7 et que celle de la cellule # 6 était endommagée;

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le règlement d'emprunt #316-10-16;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'accorder le contrat ENV-2017-003 à Services miniers Nord-Ouest concernant l'installation d'une géomembrane temporaire sur la cellule # 6 au LET au coût de 15 438,55 \$ (avant taxes) :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée



4.11 RM – Soumission ENV-2017-004 concernant la restauration de 22 pneus Duraseal - Octroi

Résolution # 049-02-17

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'accorder le contrat ENV-2017-004 à Pneus GBM concernant la restauration de 22 pneus Duraseal au coût de 4 987,40 \$ (avant taxes) :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.12 RM – Entente ENV-2017-006 concernant le traitement des matières recyclables avec la municipalité de Rochebaucourt en 2017

Résolution # 050-02-17

ATTENDU QUE la municipalité de Rochebaucourt souhaite utiliser les infrastructures et équipements de la MRC en lien avec le transbordement et le transport des matières recyclables;

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'accepter le protocole d'entente ENV-2017-006 concernant le traitement des matières recyclables avec la municipalité de Rochebaucourt en 2017 :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.13 RM – Entente ENV-2017-007 concernant la récupération des encombrants par la Maison de la Famille de Malartic

Résolution # 051-02-17

ATTENDU QUE la MRC souhaite qu'un tiers s'occupe de la récupération des encombrants à son écocentre de Malartic;

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'accepter le protocole d'entente ENV-2017-007 concernant la récupération des encombrants par la Maison de la Famille de Malartic :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.14 RM – Appel d'offres ADM-2017-002 et ADM-2017-003 concernant les projets CulturAT à l'édifice Gérard-Lafontaine et à l'édifice de Malartic – Octroi

Résolution # 052-02-17

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

ATTENDU QUE la MRC bénéficiera d'une subvention de Tourisme Abitibi-Témiscamingue, dans la cadre de CulturAT de la ruralité, pour la réalisation des ces œuvres;

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'accorder les contrats ADM-2017-002 et ADM-2017-003 à Mme Martine Beauchamp concernant les projets CulturAT à l'édifice Gérard-Lafontaine et à l'édifice de Malartic, au coût de 4 000,00 \$ chacun :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée



5.0 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT

5.01 Schéma d'aménagement et de développement – Assemblée publique

Résolution # 053-02-17

ATTENDU QUE dans le cadre de l'adoption du règlement modificateur du schéma d'aménagement et de développement # 318-11-16, la MRC doit tenir une assemblée publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement de procéder à la tenue d'une consultation pendant le conseil de la MRC du 15 février 2017.

Adoptée

5.02 Prévention incendie - Adoption du règlement # 320-02-17

Résolution # 054-02-17

ATTENDU QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or a déclaré sa compétence en matière de prévention incendie par le biais de l'article 678.0.1 du Code municipal;

ATTENDU QUE dans le cadre de son nouveau mandat en prévention incendie, la MRC de La Vallée-de-l'Or doit procéder à la mise en place d'un règlement visant à encadrer la prévention incendie;

ATTENDU QUE l'adoption d'un règlement en matière de sécurité et autorisé à l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QU'un avis de motion fut donné le 18 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'adopter le règlement de prévention incendie de la MRC de La Vallée-de-l'Or # 320-02-17.

Adoptée

5.03 Sauvetage d'urgence en milieu isolé – Protocole d'intervention

Résolution # 055-02-17

Il est proposé par M. Gilles Bérubé et résolu majoritairement d'approuver le *Protocole d'intervention du sauvetage en milieu isolé* de la MRC de La Vallée-de-l'Or :

- ◆ Que le préfet ou le préfet suppléant ainsi que le directeur général soient autorisés à signer les documents afférents.

Résultat du vote

Municipalité	Nombre de voix	Population 2017 décret 1099-16	Pour	Contre
Belcourt	1	233	1	
Malartic	2	3 275	2	
Rivière-Héva	1	1 600		1
Senneterre-paroisse	1	1 188	1	
Senneterre-ville	1	2 885	1	
Val-d'Or	5	32 897	5	
TNO	---	345	---	---
Total	11	42 423	10/11	1/11

Résultat du vote à la double majorité

Première majorité (nombre de voix) : Atteinte oui non

Deuxième majorité (population) : Atteinte oui non

Adoptée



5.04 Sauvetage d'urgence en milieu isolé – Entente de prêt d'équipement

Résolution # 056-02-17

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'approuver l'*Entente de prêt d'équipement pour le sauvetage en milieu isolé* de la MRC de La Vallée-de-l'Or :

- ◆ Que le préfet ou le préfet suppléant ainsi que le directeur général soient autorisés à signer les documents afférents.

Adoptée

5.05 Avis de conformité de la MRC – Règlement # 2016-43 de la Ville de Val-d'Or

Résolution # 057-02-17

ATTENDU QUE l'objet du règlement est d'amender le règlement de zonage # 2014-14 et, à des fins de concordance, le règlement # 2014-13 adoptant le plan d'urbanisme dans le but d'agrandir la zone 693-Ha à même une partie de la zone 708-Cb en y incluant le lot 5 955 635 du cadastre du Québec;

ATTENDU QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du SAD ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'approuver un avis de conformité à l'égard du règlement # 2016-43 de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée

5.06 Table GIRT - Signature de l'entente de partage de données

Résolution # 058-02-17

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'approuver l'*Entente particulière relative au partage de l'information géographique* dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts, et ce, pour l'usage de la Table GIRT :

- ◆ Que le préfet soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

5.07 Projet minier Akasaba Ouest - Dépôt d'un mémoire

Résolution # 059-02-17

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'approuver le document suivant « Mémoire de la MRC de La Vallée-de-l'Or concernant le projet d'Akasaba Ouest » afin d'en faire le dépôt au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement présentement en cours sur ce projet.

Adoptée

6.0 SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

6.01 Bilan trimestriel des opérations de collecte et bilan annuel des opérations de traitement de matières résiduelles au 31 décembre 2016

Point de discussion seulement

7.0 RAPPORT D'ACTIVITÉ DES DIVERS COMITÉS

Aucun rapport d'activité



8.0 AFFAIRES NOUVELLES

8.01 État de la situation des ressources humaines - Suspension de l'employé n° 604

Résolution # 060-02-17

ATTENDU QUE l'employé n° 604 a pris des pauses à plusieurs reprises à un endroit non autorisé, soit à sa résidence;

ATTENDU QUE l'employé n° 604 a été suspendu en octobre 2015 pour avoir pris une pause à un endroit non autorisé, soit à son ancienne résidence;

ATTENDU QUE l'employé n° 604 a étiré des pauses et/ou des dîners en janvier 2017;

ATTENDU QUE les pauses et/ou les dîners étirés ont été rémunérés comme temps travaillé;

ATTENDU QUE les pauses et/ou les dîners étirés ont généré, dans certains cas, du temps supplémentaire payable à temps et demi;

ATTENDU QUE les pauses et/ou les dîners étirés ont obligé l'Employeur à payer un ou des repas convenables conformément à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement de suspendre l'employé n° 604 à **5** jours travaillés pour avoir pris des pauses à un endroit non autorisé et de le suspendre à **10** jours travaillés supplémentaires pour vol de temps :

- ◆ Que le directeur général et/ou le directeur général adjoint soient/soit autorisé(s) à signer les documents afférents.

Adoptée

État de la situation des ressources humaines - Suspension de l'employé n° 655

Résolution # 061-02-17

ATTENDU QUE l'employé n° 655 a pris des pauses à plusieurs reprises à un endroit non autorisé, soit à la résidence de l'employé n° 604;

ATTENDU QUE l'employé n° 655 a été suspendu en octobre 2015 pour avoir pris une pause à un endroit non autorisé, soit à l'ancienne résidence de l'employé n° 604 ;

ATTENDU QUE l'employé n° 655 a étiré des pauses et/ou des dîners en janvier 2017;

ATTENDU QUE les pauses et/ou les dîners étirés ont été rémunérés comme temps travaillé;

ATTENDU QUE les pauses et/ou les dîners étirés ont généré, dans certains cas, du temps supplémentaire payable à temps et demi;

ATTENDU QUE les pauses et/ou les dîners étirés ont obligé l'Employeur à payer un ou des repas convenables conformément à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement de suspendre l'employé n° 655 à **3** jours travaillés pour avoir pris des pauses à un endroit non autorisé et de le suspendre à **5** jours travaillés supplémentaires pour vol de temps :

- ◆ Que le directeur général et/ou le directeur général adjoint soient/soit autorisé(s) à signer les documents afférents.

Adoptée

9.0 QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public



10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution # 062-02-17

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement de procéder à la levée de la séance ordinaire du 15 février 2017, à compter de 10 h 40.

Adoptée

Pierre Corbeil
Préfet

Louis Bourget
Directeur général et
secrétaire-trésorier